

# La LDH qui aide les "migrants" avant toute chose veut désarmer les policiers

écrit par Maxime | 21 novembre 2017

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Cotisations	604 500	649 600	666 100	677 430	641 020	676 563
Nombre d'adhérents	8 833	9 293	9 254	9 268	8 650	8 706
Abonnements	80 100	84 300	82 100	73 300	67 200	81 910
Subventions (siège)	780 500	564 400	490 000	501 200	634 700	539 415
Subventions sections/fédés/régions	277 643	318 262	282 686	318 566	248 417	280 590
Dons (siège)	47 973	41 492	65 647	66 590	82 768	64 061
Legs		159 417	10 142	80 207		91 000
Contributions mécénat	89 220	59 480	79 740	100 000	100 000	100 000

On sait le rôle que joue des associations comme la LDH contre les patriotes, n'hésitant pas à utiliser l'arme judiciaire pour intimider.

<http://ripostelaique.com/La-LDH-veut-se-faire-Riposte.html>

Or, la LDH est une structure politique qui ne devrait pas bénéficier de subventions publiques.

<http://resistancerepublicaine.com/2014/04/16/la-ldh-se-targue-detre-une-organisation-politique-a-t-elle-droit-a-ses-subventions-dassociation-par-philippe-jallade/>

Mais le budget de la LDH comporte en effet de telles subventions :

<https://www.ldh-france.org/vous-voulez-connaitre-notre/>,

Ce qui ne l'empêche pas de pleurer misère. :

<http://resistancerepublicaine.com/2014/10/13/la-ldh-pleure-misere-plus-dadherents-plus-de-subventions-alors-elle-reclame-10000-euros-a-christine-tasin-par-philippe-jallade/>

Elle a pourtant un patrimoine immobilier de plus de 2 millions d'euros et un budget de fonctionnement d'autant..

	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Cotisations	604 500	649 600	666 100	677 430	641 020	676 563
Nombre d'adhérents	8 833	9 293	9 254	9 268	8 600	8 706
Abonnements	80 100	84 300	82 100	73 300	67 200	81 910
Subventions (siège)	780 500	564 400	490 000	501 200	634 700	539 415
Subventions sections/fédés/régions	277 643	318 262	282 666	318 566	248 417	280 590
Dons (siège)	47 973	41 492	65 647	66 590	82 768	64 061
Legs		159 417	10 142	60 207		91 000
Contributions mécénat	89 220	59 480	79 740	100 000	100 000	100 000

<https://ripostelaique.com/pauvre-ldh-23-millions-deuros-de-patrimoine-immobilier-1-million-de-subventions-pres-de-1-million-de-masse-salariale.html>

<https://ripostelaique.com/la-ldh-declare-un-budget-de.html>

Il n'empêche que la LDH continue de se mêler de ce qui ne la regarde pas :

La LDH ne veut pas que les policiers municipaux soient armés, malgré la situation sécuritaire dégradée de la France.

<http://www.centre-presse.fr/article-566754-les-policiers-municipaux-ne-devraient-pas-etre-armes.html#prettyPhoto>

L'entretien avec le responsable de la section de Châtellerault est révélateur de l'anormalité profonde de cette situation : comment la LDH peut-elle être subventionnée, alors qu'elle prétend « *défendre et faire la promotion de la Déclaration universelle des droits de l'homme* », un texte qui n'a pas de valeur juridique en France ?

En France, c'est la Déclaration de 1789 qui a un rang constitutionnel.

Or, les déclarations du responsable de la section montrent qu'il ne cite pas ce texte. Il ne semble donc pas vouloir défendre les idéaux révolutionnaires et partant, c'est un faux défenseur des droits de l'homme, car l'idéalisme de 1789 était tempéré par un réalisme qu'apportait l'objectif de réalisation de ces droits dans un cadre national. Toute autre solution est irréalisable tant on ne peut prendre en charge toute la misère du monde.

Les deux textes sont profondément différents :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/14/trahison-le-pere-hamel-est-il-mort-pour-que-soit-bafouee-notre-declaration-des-droits-de-lhomme/>

A la LDH, on préfère ajouter comme textes fondamentaux à défendre « la Déclaration universelle des droits de l'enfant, la convention pour l'élimination de toutes les violences pour les femmes... ».

**Or, le premier texte est aussi souvent utilisé par les djihadistes pour s'opposer aux mesures d'éloignement prises contre eux au motif qu'ils seraient séparés de leurs enfants restant en France.**

Dans l'entretien, à aucun moment la LDH n'envisage dans ses objectifs la lutte contre le terrorisme, spécialement celui des fous d'Allah. La LDH reste bloquée sur un logiciel qui date de 50 ans...

En revanche, pour les migrants et le droit de vote des étrangers, la LDH est en première ligne : « engagés dans la lutte contre le racisme, contre l'extrême-droite, pour le droit de vote des étrangers à la fois aux élections nationales et locales... (...) le racisme et l'antisémitisme (...) Ce qu'on essaye de faire aussi, c'est de développer le combat pour la citoyenneté civile mais aussi sociale, c'est-à-dire les droits économiques et sociaux dans l'entreprise. »

La LDH est essentiellement au service des migrants, et le

reconnait ::

« ***Vous vous battez aussi pour que les migrants soient régularisés...***

***Ce sont les deux tiers de l'activité. Les droits internationaux disent très explicitement que toute personne a le droit d'aller et venir dans n'importe quel pays et de choisir sa résidence. On empêche la circulation des personnes dans une configuration où les marchandises circulent, les finances circulent... On se bat pour que le droit international soit respecté. Il faut que les migrants soient régularisés pour bénéficier ensuite des droits, y compris des droits sociaux. »***

Et le principe de précaution destiné à préserver la sécurité de la population française ? Visiblement, la LDH s'en moque.

Pourtant, la libre circulation des personnes ne peut être absolue à propos des migrants, puisque leur venue en France suscite des difficultés sécuritaires réelles, même si tous les migrants ne sont pas des terroristes :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/11/17/la-cour-de-cassation-reconnait-que-des-fous-dallah-entrent-avec-les-migrants/>

Ces migrants ne peuvent pas avoir les mêmes droits que ceux qui ont, par leur implantation sur le territoire, contribué à construire le pays non plus, n'ayant pas participé à l'activité économique, acquitté les cotisations nécessaires à l'existence des institutions républicaines et au fonctionnement de la solidarité nationale.

Il n'est pas envisageable qu'ils puissent concurrencer une main-d'oeuvre plus légitime qu'eux dans la mesure où elle est issue de ce peuple implanté en France, qui y a ses habitudes de vie et que l'on déracine si l'on ne régule pas l'immigration. Les migrants ont vocation à défendre leur pays chez eux, afin que chaque peuple assume la responsabilité de sa destinée.

Il n'y a que les gens mal informés pour croire que la LDH est

**l'amie des droits de l'homme.**